



## Lettre d'information n°8 | Décembre 2013

# Site NATURA 2000 "Vallée de l'Argenton"



### EDITO

La mission d'animation du site NATURA 2000 « Vallée de l'Argenton » confiée à la Communauté de communes de l'Argentonnois a été renouvelée pour la période 2013-2015.

La réforme territoriale des collectivités implique, par le redécoupage des territoires, la disparition de la Communauté de communes en fin d'année, qui va pour partie sur la future Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) et pour partie sur la Communauté de communes du Thouarsais.

Toutefois, l'animation du site continue et le dossier va être repris par la CA2B. Toutes les actions engagées jusqu'alors vont donc se poursuivre.

2013 a été l'occasion de faire le bilan des dix années d'animation et d'existence du site NATURA 2000. Beaucoup de choses ont été réalisées, que ce soit pour la protection des habitats et des espèces mais aussi pour la sensibilisation de la population.

Le Document d'Objectifs, document de référence pour la gestion du site, va prochainement être mis à jour afin de prendre en compte les évolutions réglementaires, les nouveaux outils de gestion et les nouvelles connaissances du site. La mission de la Communauté de communes de l'Argentonnois prend fin, et nous souhaitons à nos successeurs, de réussir à faire vivre notre belle vallée de l'Argenton.

**Robert GIRAULT**  
Président de la CCA  
Conseiller Général des Deux-Sèvres

Cordialement



**Claude FERJOU**  
Président du Comité de Pilotage  
Vice-président de la CCA

Cordialement



### Sommaire

- p.2 : 2 NOUVEAUX CONTRATS NATURA 2000
- p.2 : LA DELEGATION DE GESTION
- p.3 : ANIMATION / SENSIBILISATION
- p.3 : EVALUATION DE L'ANIMATION DU SITE
- p.4 : SUIVIS BIOLOGIQUES
- p.4 : 1<sup>ères</sup> CHARTES NATURA 2000
- p.4 : REFORME TERRITORIALE
- p.4 : EVALUATION DES INCIDENCES

### SITE NATURA 2000 UN NOUVEAU PANNEAU !

Un nouveau panneau va venir compléter la signalétique du site NATURA 2000. Il s'agit d'un plan du site de grande taille qui sera installé à proximité du restaurant du lac à Hautibus sur la commune d'Argenton les Vallées. Une aquarelle permettra de repérer tous les sites remarquables de la vallée de l'Argenton !



Vallée de la Madoire

## 2 NOUVEAUX CONTRATS NATURA 2000 !

Deux nouveaux contrats NATURA 2000 ont été signés en 2013 grâce au principe de délégation de gestion que la Communauté de communes de l'Argentonnois a mis en place cette année (voir ci-dessous). Un premier contrat concerne une partie des coteaux d'Hautibus situés à Argenton les Vallées, à proximité du barrage, sur des parcelles communales. Le deuxième, concerne une parcelle privée à Massais sur le site du Moulin Neuf. A ce jour, 7 contrats NATURA 2000 sont en cours de réalisation pour une surface totale de 9,5 ha, répartis à Argenton les Vallées et Massais :

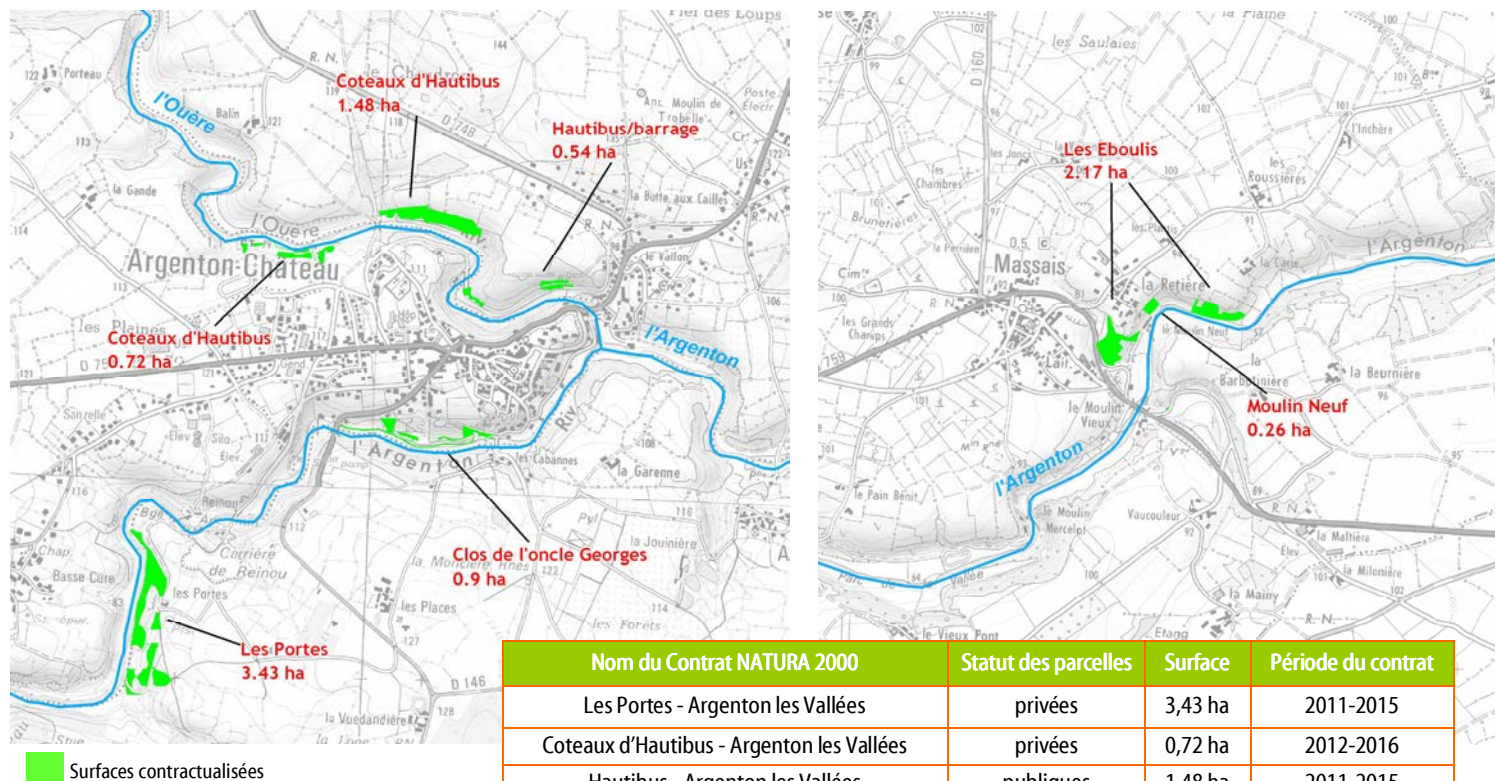


Tableau récapitulatif des Contrats NATURA 2000 en cours

Nom du Contrat NATURA 2000	Statut des parcelles	Surface	Période du contrat
Les Portes - Argenton les Vallées	privées	3,43 ha	2011-2015
Coteaux d'Hautibus - Argenton les Vallées	privées	0,72 ha	2012-2016
Hautibus - Argenton les Vallées	publiques	1,48 ha	2011-2015
Les Eboulis - Massais	publiques	2,17 ha	2011-2015
Le Clos de l'Oncle Georges - Argenton les Vallées	publiques	0,90 ha	2012-2016
Hautibus / barrage - Argenton les Vallées	publiques	0,54 ha	2013-2017
Moulin Neuf - Massais	privées	0,26 ha	2013-2017

## LA CCA PROPOSE « LA DELEGATION DE GESTION »

### Comment ça marche ?

Vous êtes propriétaire d'une parcelle située à l'intérieur du site NATURA 2000 et cette parcelle est éligible au Contrat NATURA 2000 (présence d'une espèce animale ou végétale ou d'un habitat d'Intérêt Communautaire).

Seulement, vous ne pouvez pas faire les travaux vous-même, ou vous n'avez pas le temps, ou vous ne pouvez pas faire intervenir une entreprise.

La Communauté de communes vous propose de lui déléguer la gestion de votre parcelle par le biais d'une convention. Cet outil permet :

A la Communauté de communes :

- d'être autorisée à signer un Contrat NATURA 2000 sur la ou les parcelle(s) concernée(s),
- de faire intervenir une entreprise spécialisée pour la réalisation des travaux de restauration et d'entretien,
- d'engager les dépenses nécessaires aux travaux et de percevoir les compensations financières NATURA 2000.

Au propriétaire :

- de rester propriétaire de sa ou ses parcelle(s), cela ne change rien au statut du terrain,
- de faire restaurer ou entretenir son terrain sans engager de dépenses ou de démarches administratives.

Cette démarche a pour but de faciliter la mise en place de nouveaux Contrats NATURA 2000 sur des terrains pentus où les coûts d'interventions sont élevés et ne peuvent être avancés par le propriétaire avant d'être remboursés.

## ANIMATION / SENSIBILISATION



En 2013, 4 animations tout public ont été réalisées sur la thématique des espèces animales et végétales de la vallée de l'Argenton : la Gagée de Bohême à Massais, les amphibiens des douves du château de Sanzay à Argenton les Vallées, le Castor de l'Argenton à Argenton l'Église et les chauves-souris à Argenton les Vallées .

Sur l'ensemble de ces sorties, 59 personnes sont venues découvrir les richesses de la vallée de l'Argenton. Les animations ont été réalisées en partenariat avec les associations Deux-Sèvres Nature Environnement, la Colporteuse et Détours dans l'eau.



De plus 7 animations ont été faites auprès des scolaires et des centres de loisirs, pour un total de 186 personnes sensibilisées.

*De gauche à droite : découverte du Clos de l'oncle Georges avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage le 24/04/2013 et avec le Centre Socioculturel de Mauléon le 26/04/2013 ; animation « Amphibiens » du 05/04/2013 ; animation « Chauves-souris » du 02/08/2013 ; animation « Castor » du 07/04/2013 ; animation « Gagée de Bohême » du 23/02/2013*



▲ Affiches réalisées par Deux-Sèvres Nature Environnement

## EVALUATION DE L'ANIMATION DU SITE

Conformément à la demande des services de l'État, le Document d'Objectifs a été évalué afin de prévoir sa mise à jour. Dix années d'animations ont été analysées. Pour rappel, le site NATURA 2000 existe depuis 2003. C'est le bureau d'études BIOTOPE qui anima le site sur la période 2003-2009. Puis la Communauté de communes de l'Argentonnois a pris le relais à partir de 2010.

Toutes les actions inscrites au cahier des charges ont été respectées et mises en place.

Voici, en quelques chiffres, le bilan de ces 10 dernières années :

**8 Contrats NATURA 2000** signés dont **7 en cours d'exécution**, pour une surface restaurée de **9,5 ha**,

**2 Chartes NATURA 2000** signées,

**8 nouvelles espèces** recensées, ce qui porte à **12**, le nombre total d'espèces d'Intérêt Communautaire,

**65 animations** réalisées pour **1 523 personnes** sensibilisées,

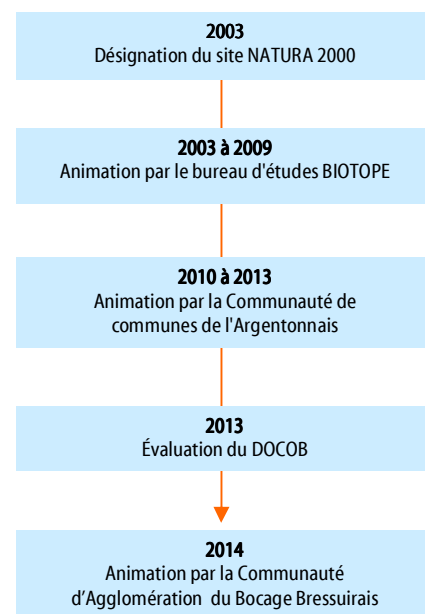
**8 lettres d'information** et **1 brochure** de présentation du site envoyées à l'ensemble des propriétaires et usagers du site NATURA 2000,

**2 pupitres** et **1 panneau d'information** installés sur des sites publics,

**251 100 €** engagés, pour l'animation du site et les suivis biologiques,

**191 850 €** engagés, pour les Contrats NATURA 2000,

l'essentiel des zones à restaurer l'a été, il s'agira maintenant d'une phase d'entretien moins coûteuse.

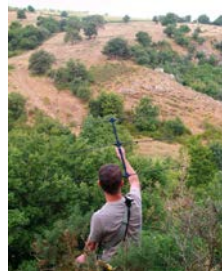


## SUIVIS BIOLOGIQUES

Afin de compléter les connaissances sur les chauves-souris de la vallée de l'Argenton, un suivi par radiotracking a été mené cet été dans le but de trouver les gîtes utilisés par les chauves-souris arboricoles et cavernicoles. Cette étude de terrain a consisté à capturer des chauves-souris de nuit à l'aide de filets très fins, puis à les équiper d'un émetteur. En journée, à l'aide d'une antenne, les individus équipés de l'émetteur ont été recherchés afin de trouver les gîtes dans lesquels ils passent la journée. Ce sont principalement les femelles allaitantes qui ont été équipées pour trouver des gîtes de mise bas.

Ce suivi a été mené sur 3 sites de la vallée : à la passerelle d'Auzay, au bois de Rochefontaine et au moulin Bernard. Lors des 3 nuits de captures, 98 chauves-souris ont été capturées, soit 11 espèces différentes, ce qui représente la moitié des espèces présentes en Deux-Sèvres.

Ce travail a permis d'inventorier 5 espèces non connues jusqu'alors dans la vallée et de trouver de nouvelles colonies de chauves-souris.



© Anthony LE GILÉN - USNE

Recherche des chauves-souris équipées d'un émetteur à l'aide d'une antenne

## 1<sup>ères</sup> CHARTES NATURA 2000 SIGNEES !

Deux Chartes NATURA 2000 ont été signées cette année. Il s'agit des deux premières car cet outil n'avait jamais été mis en place jusqu'alors. Les deux Chartes ont été signées par :

- La Communauté de communes de l'Argentonnois pour le coteau boisé du Clos de l'oncle Georges à Argenton les Vallées dans le but de favoriser deux espèces d'insectes : le Lucane cerf-volant et le Grand capricorne,
- L'association Détours dans l'Eau pour la pratique du canoë/kayak sur l'Argenton, dans le but de préserver les herbiers aquatiques et de ne pas dégrader les frayères.

En signant la Charte, le propriétaire ou usager du site NATURA 2000 s'engage à maintenir ou mettre en place des pratiques respectueuses des milieux naturels et des espèces.



Pratique du canoë sur l'Argenton

## REFORME TERRITORIALE

La réforme territoriale des collectivités va entraîner, au 31 décembre 2013, la disparition de la Communauté de communes de l'Argentonnois. L'animation du site NATURA 2000 se poursuivra car la compétence est reprise par la future Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. Cette mission sera toujours assurée par Guillaume KOCH qui reste la personne référente pour les propriétaires et usagers du site NATURA 2000.

Contact : 06 31 26 66 37.

## L'EVALUATION DES INCIDENCES

Pour rappel, toute activité, plan, projet ou manifestation définis par le décret du 9 avril 2010, prévus à l'intérieur ou à l'extérieur du site NATURA 2000 de la vallée de l'Argenton doit systématiquement faire l'objet d'une évaluation de leurs effets éventuels sur le site NATURA 2000. Il incombe au porteur du projet de réaliser ce dossier réglementaire.

En 2013, 4 projets ont nécessité une évaluation des incidences :

- Une manche du championnat de France de trial et un championnat, par le Moto-Club de Massais,
- Une extension de maison d'habitation par un propriétaire du site à Massais,
- Le projet de valorisation de la vallée de l'Argenton par la Communauté de communes de l'Argentonnois.

## CONTACTS

Guillaume KOCH  
Animateur du site NATURA 2000

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ARGENTONNAIS  
11, place Léopold Bergeon - 79150 ARGENTON LES VALLEES  
Tel : 05 49 65 99 59  
Port : 06 31 26 66 37  
Mail : ccargentonnois.environnement@orange.fr

Julie CADU  
Conseillère Agro-Environnementale

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE BRESSUIRE  
81, rue de Chachon - BP15 - 79301 BRESSUIRE Cedex  
Tel : 05 49 81 24 50  
Fax : 05 49 74 10 64  
Mail : julie.cadu@deux-sevres.chambagri.fr

## QUELQUES RICHESSES DE LA VALLEE ...



La Digitale pourpre (*Digitalis purpurea*)  
Attention plante toxique !



Le Millepertuis à feuilles de lin  
(*Hypericum linariifolium*)  
Protégé en Poitou-Charentes



La Bruyère cendrée  
(*Erica cinerea*)



Le Silène de Bastard  
(*Silene vulgaris subsp. bastardi*)  
Protégé en Poitou-Charentes



L'Hélianthe à gouttes  
(*Tuberaria guttata*)